

## Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Date de convocation et de publication de l'ordre du jour :  
8 octobre 2025

Date de mise en ligne sur [www.simacur.com](http://www.simacur.com) :  
21 octobre 2025

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le président du SIMACUR dans un délai de deux mois suivant sa date de publication et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois suivant sa date de publication ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télerecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Nombre de membres en exercice : 23  
Présents : 12  
Absents : 11  
dont donnant pouvoir : 1  
Votants : 13

**ADOPE A L'UNANIMITE**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze octobre à 19h30, le Comité Syndical, sous la Présidence de Monsieur Pierre OLLIER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Massy (91), en séance publique.

Étaient présents : Madame Caroline CAILLEAU ; Monsieur Pierre OLLIER ; Monsieur Nicolas SAMSOEN ; Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU ; Monsieur Jean-Yves SENANT ; Madame Perrine PRECETTI ; Monsieur Carl SEGAUD ; Monsieur Bernard FOISY ; Madame Isabelle DRANCY ; Monsieur Wissam NEHME ; Madame Karine GREMION ; Monsieur Jean-Paul MORDEFROID ;

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Étaient absent(s) en donnant pouvoir :

Étaient absents sans donner pouvoir : Monsieur Jean-Marc BENARD ; Monsieur Jacques LEGRAND ; Madame Maryse LEMMET ; Monsieur Eric ARJONA ; Monsieur Fabien HUBERT ; Madame Anne SAUVEY ; Monsieur Daniel RUPP ; Madame Mariam SHARSHAR ; Monsieur Benoît BLOT ; Monsieur Jacques PERRIN ; Madame Roselyne HOLUIQUE-LEROUGE ; Monsieur Rodéric AARSSE ; Monsieur François Guy TREBULLE ; Monsieur Florian GALLANT ;

**Délibération n° D-2025-10-02  
Présentation et approbation du rapport d'activité du  
SIMACUR 2024**

## RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES 2024 DU SIMACUR

### LE PRESIDENT EXPOSE :

Conformément l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous présente le rapport retraçant l'activité du SIMACUR pour l'année 2024 qui sera adressé à chaque collectivité membre. Il sera disponible dans les locaux du siège du SIMACUR en version papier ou numérique.

Il est demandé d'approuver ce rapport d'activité.

### LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L5211-39,

**VU** la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

**VU** le rapport d'activité du SIMACUR pour l'année 2024,

**CONSIDERANT** que le projet de rapport 2024 a été présenté devant la CCSPL le 25 juin 2025,

**ENTENDU** la présentation en séance de ce rapport par le SIMACUR.

### APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE** le rapport annuel retraçant l'activité du SIMACUR pour l'année 2024,

**DIT** que le rapport sera transmis aux collectivités membres et sera disponible dans les locaux du siège du SIMACUR en version papier ou numérique.

**ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT,**

